

COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont adoptés par 14 voix POUR et 14 votants.

TAUX D'IMPOSITION

Taxe foncière (bâti) : 28.63%

Taxe foncière (non bâti) : 37.59%

Cotisation Foncière des entreprises : 21.56%

SUBVENTIONS

Le conseil vote les subventions communales aux associations, ainsi qu'une subvention aux « Jardins de l'Espersévérance » et pour la course cycliste le 23^{ème} trophée des champions qui traversera la commune.

Le conseil décide d'adhérer à l'association Amis du Centre d'histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre (ACRDI).

CONVENTION SATESE

Le conseil municipal renouvelle la convention avec le SATESE pour le suivi de la station d'épuration.

CONVENTION AVEC LE SDEI

Le conseil municipal accepte la convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (SDEI) pour les travaux d'alimentation électrique des 6 logements de l'Habitat regroupé pour Personnes Agées.

NUMEROTATION

En complément de la numérotation faite dans les lieudits, le conseil crée de nouveaux numéros dans certains villages.

DOTATIONS AUX PROVISIONS

Le conseil décide de faire une dotation aux provisions pour le budget principal et celui du budget assainissement.

AMORTISSEMENT

Suite à l'achat d'un tracteur et d'un broyeur, le conseil décide de les amortir sur une durée de 7 ans.

Fait à Saint Denis de Jouhet

Le 29 mars 2022

Le Maire

Bruno SIMON

